

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juillet 2013

---

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE440

présenté par  
M. Goldberg, rapporteur

-----  
**ARTICLE 37**

A la fin de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« et L. 511-1 à »,

les mots :

« , L. 511-1 à L. 511-4, L. 511-5 et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision des références pour exclure l'article L. 511-4-1 qui concerne les monuments funéraires.